

DÉCISIONS

APD du 13 février 2024



DÉCISIONS de la 6^e Assemblée des personnes déléguées
de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal
tenue le mardi 13 février 2024 à 17 h 30

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

06.01 Que l'ordre du jour suivant soit adopté:

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption de procès-verbaux
3. Présentation des nouvelles personnes déléguées
4. États financiers 2022-2023 – Heure fixe 17h45
5. École ensemble – Heure fixe 18h45
6. Portrait des PPP au CSSDM
7. Colloque 2024
8. Négociation nationale / Suivi

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

06.02 Que les procès-verbaux des Assemblées des personnes déléguées suivantes soient adoptés, sous réserve de modifications à faire parvenir à l'Alliance avant le 16 février 2024, auquel cas ils seront soumis à nouveau à l'Assemblée pour adoption finale:

- 4^e Assemblée des personnes déléguées CSSDM extraordinaire, tenue le 11 janvier 2024;
- 5^e Assemblée des personnes déléguées, tenue le 23 janvier 2024.

ÉTATS FINANCIERS 2022-2023

06.03 Que l'Assemblée des personnes déléguées reçoive les états financiers 2022-2023 tels qu'ils figurent dans le document APD.2324.024.

RECONSIDÉRATION DE L'ORDRE DU JOUR

06.04 Reconsidération de l'ordre de jour afin de traiter le point 7. « Colloque 2024 » avant les points 5 et 6.

